



FACILITATEUR DE BASKET

Règlement U11 - Saison 2017/2018

Article 1 – Généralités

Un entraîneur mineur doit être accompagné d'une personne majeure licenciée.

Ce règlement doit être respecté, sinon l'équipe sera disqualifiée.

Le système d'engagement reste le même : les clubs engagent leurs équipes en D1 – D2 – D3.

Pas de plateaux.

Le score peut être affiché dans la salle, mais ne sera plus enregistré sur FBI.

Plus de classement ni en 1^{ère} phase, ni en 2^{ème} phase.

A la demande des clubs, une équipe peut descendre ou monter d'une division.

La feuille de match spécifique aux U11 est à télécharger sur le site du CD67.

Article 2 – Temps de jeu

Les rencontres se déroulent en 8 périodes de 4 minutes décomptées avec 1 pause de 1 minute entre chaque période, sauf pour l'intervalle entre les périodes 4 et 5 qui sera de 2 minutes.

1 temps mort par mi-temps de 4 périodes.

Changement de côté à la fin de la période 4.

Article 3 – Décompte des points

Chaque panier réussi = 2 points.

Les 3 points valent 2 points.

Chaque lancer-franc réussi = 1 point.

Tir manqué avec faute = 2 lancers francs

Tir réussi avec faute = 1 lancer franc.

Au cas où une équipe arrive à 20 points d'écart, le score est stoppé sur la feuille de match et au tableau d'affichage.

Le match nul est autorisé. Pas de prolongation.

Article 4 – Participation

Pour disputer une rencontre, un minimum de 6 joueurs est nécessaire.

Toutes les rencontres se jouent en 4 contre 4.

Les équipes mixtes sont possibles.

NOMS – Prénoms – numéros de licences des joueurs et entraîneurs doivent être inscrits en entier sur la feuille de marque.

Les équipes mixtes sont autorisées en championnat masculins.

Chaque joueur doit participer au minimum à 2 périodes complètes durant les 6 premières périodes : pas de changement durant ces 6 périodes sauf sur blessure ou 5^{ème} faute. Dans ce cas, le joueur entrant est noté sur la feuille par une croix.

Chaque joueur doit sortir 2 périodes complètes (sauf si le nombre de joueurs ne le permet pas).

Pendant les périodes 7 et 8 les changements sont possibles et notés sur la feuille par une croix.

Article 5 – Les fautes

Le règlement général du basket reste en vigueur sur le plan des fautes.

Toutes les fautes sont justifiées en U I I.

Les joueurs peuvent jouer jusqu'à leur 5^{ème} faute.

Article 6 – Règles du Mini Basket

La défense individuelle est obligatoire.

En cas de zone, l'équipe qui la subit devra filmer les actions de manière visible et les envoyer par mail au CD67.

La balle est de taille 5.

Le code de jeu est rédigé à partir de 4 règles de base :

Le marcher – le dribble – la sortie – le contact

L'arbitrage doit être pédagogique. Echanges et explications avec joueurs et entraîneurs peuvent être un plus.

La rencontre commence par un entre-deux puis alternance pour chaque début de période.

Article 7 – Règles particulières

Pour favoriser le jeu :

- Fautes d'équipes non comptabilisées.
- Pas d'application des règles de 5 – 8 – 24 secondes.
- Les 3 secondes restent en vigueur.
- Pas de retour en zone.
- Les remises en jeu rapides sont effectives. L'arbitre touche la balle uniquement lors d'une faute, lors des changements de joueurs durant les périodes 7 et 8, lors des violations en zone avant.
- La ligne de lancer-franc est avancée d'un mètre pour favoriser la gestuelle et la réussite

